

Programme d'Appui à la Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (PAPEA)

Termes de référence pour le recrutement des prestataires de services locaux dans le domaine des médias (PSL-média)

Avril 2022

Nom du projet	PAPEA
No du projet	2620
Code activité	Plaidoyer et conditions cadre (effet 3)

Code budget	2620/404.0500
--------------------	---------------

Sommaire

1. Contexte et justification	3
2. Objectifs	4
3. Résultats attendus	4
4. Livrables	4
5. Orientation méthodologique	5
6. Tâches des PSL-média	5
7. La durée de la prestation des PSL-média	6
8. Qualifications requises des PSL-média	6
9. Présentation de la proposition	6
10. Déroulement de la procédure de sélection	8
10.1 Exigences formelles	8
10.2 Critères d'adjudication	8
11. Déroulement de la procédure de la sélection	9
11.1 Echancier et délais à titre indicatif	9
11.2 Dépôt des questions écrites	10
11.3 Soumission des dossiers	10
12. Modalités de paiement	10
13. Modèle de confirmation de l'absence de conflit d'intérêt	11

1. Contexte et justification

Le Programme d'Appui à la Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (PAPEA) est le fruit de la collaboration entre la Coopération Suisse au Burkina Faso et le gouvernement Burkinabè. Son objectif global est la promotion de l'entrepreneuriat agricole afin de générer des revenus et de créer de l'emploi au profit des populations rurales et péri-urbaines, en particulier les jeunes et les femmes. Le programme intervient dans trois (3) régions et deux (2) zones périurbaines : les régions du Centre-Ouest, du Nord, des Hauts-Bassins, et les zones périurbaines de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou.

Dans chacune de ces zones d'interventions, les médias jouent un rôle prépondérant dans la promotion et la diffusion d'émissions sur entrepreneuriat agricole et dans le changement de paradigme sur les métiers de l'agriculture au niveau des populations urbaines et rurales.

Le PAPEA se met en œuvre suivant une approche systémique, en mettant les acteurs en clusters pour dialoguer et trouver des solutions durables à leurs contraintes systémiques. Il appuie les différents acteurs à travailler ensemble pour l'amélioration des conditions cadres, le changement de mentalité et la promotion des métiers dans les filières agricoles en vue de l'insertion économique des jeunes et des femmes. Pour cela il sera nécessaire de :

- Collecter des données, générer de l'information, de la transformer en **connaissances** afin d'informer les décideurs ;
- D'appuyer le **partage** des connaissances, l'échange d'expériences et le dialogue interacteurs afin d'identifier les conditions cadres pouvant influencer positivement ou négativement la promotion de l'entrepreneuriat agricole et de l'insertion économique des jeunes et des femmes ;
- D'appuyer et d'initier des actions de **plaidoyer collaboratif** sur des thèmes prioritaires identifiés par les acteurs locaux.

Afin d'enclencher une dynamique de promotion de l'entrepreneuriat, le PAPEA s'appuie sur les médias (presses, radio, communicateurs) pour jouer un rôle dans la production des évidences, la capitalisation, le partage des connaissances et des expériences, dans l'initiation et l'appui aux initiatives de plaidoyer collaboratif et dans la promotion des métiers porteurs dans les différentes filières.

Pour ce faire, le programme veut cibler 5 catégories de médias sur lesquelles il va s'appuyer de façon continue pour impulser les actions de capitalisation, de partage de contenu, de promotions et de plaidoyer. Le PAPEA souhaite recruter des prestataires de services locaux (PSL) régionaux dans le domaine médiatique pour l'appui à la construction des évidences dans le programme et à la communication continue en vue de promouvoir l'entrepreneuriat agricole au profit des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables au Burkina Faso. Ces Prestataires de services locaux (PSL) sont appelés des « PSL-média ».

Les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement de ces dits prestataires.

2. Objectifs

L'objectif principal est de sélectionner dans les cinq zones d'intervention de PAPEA (région des Hauts-Bassin, la zone péri-urbaine de Bobo-Dioulasso, la zone périurbaine de Ouagadougou, la région du Centre-Ouest et Nord), des PSL-Média pour co-investir avec PAPEA et les acteurs des clusters sur des actions de production d'évidences et de partage d'expériences en vue d'améliorer les conditions cadre de l'entrepreneuriat agricole, et de promouvoir les métiers porteurs dans le secteur agricole.

De manière spécifique, il s'agit de :

- Sélectionner des PSL-média dans le domaine de la presse en ligne ;
- Sélectionner des PSL-média dans le domaine de la presse écrite ;
- Sélectionner des PSL-média dans le domaine de la communication et l'événementiel ;
- Sélectionner des PSL-média dans le domaine de la télévision ;
- Sélectionner des PSL-média dans le domaine de la radio.

3. Résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- Vingt-cinq (25) PSL-média sont sélectionnés dans les domaines de la presse en ligne, la presse écrite, la communication et l'événementiel, la télévision et dans le domaine de la radio ;
- Les Vingt-cinq (25) PSL-média sélectionnés sont engagés dans des actions de co-investissement suivantes :
 - amélioration des conditions cadres ;
 - sensibilisation des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables sur les opportunités dans le secteur agricole ;
 - promotion des métiers porteurs des filières agricoles ciblées par PAPEA.

4. Livrables

Au terme de cette prestation, les prestataires doivent fournir les livrables suivants :

- La conception des outils de communication suivant les thématiques citées ;
- La production des outils de communication ;
- La diffusion des outils de communication produits ;
- Des données sur le suivi des actions et changements.

En plus de ces livrables, les principaux livrables de base attendus sont :

- Un rapport de cadrage de la mission globale ;
- Un rapport de fin de mission.

Tous les livrables seront rédigés en français.

5. Orientation méthodologique

Le PAPEA, sélection sur la base de la manifestation d'intérêt une liste de PSL-média dans les domaines suivants :

- Presse écrite ;
- Presse en ligne ;
- Télévision ;
- Communication ;
- Radio.

Des contrats cadres de collaboration seront signés. Chaque PSL-média identifiera de façon continue des thèmes sur lesquels des contenus seront élaborés et diffusés. Les thèmes choisis doivent répondre aux besoins des acteurs et aux objectifs de PAPEA. Pour ce faire, ils doivent être préalablement validés par les acteurs des clusters concernés puis par PAPEA. Ensuite suivra les TDR qui devront remplir les mêmes conditions d'approbation avant la mise en œuvre de l'activité.

Le produit final délivrés par le PSL-média doit être validé par le ou les acteurs.

NB : *Sont considérés comme acteurs : tous les membres des clusters y compris les Co facilitateurs, hormis les PSL-média eux-mêmes.*

6. Tâches des PSL-média

Il est attendu des PSL-média ce qui suit :

- L'identification des thèmes pour la production des contenus ;
- La collectes des informations nécessaires ;
- La production des contenus. Les contenus peuvent être sur supports vidéo, numériques, écrits, audios, etc. on peut citer :
 - Des recherches actions capitalisées ;
 - Des études de cas ;
 - Des histoires de vie ;
 - Des articles de partages d'expériences ;
 - Des témoignages ;
 - Des plaidoiries collaboratives ;
 - Des argumentaires ;
 - Etc
- La diffusion des contenus ;
- Le suivi de l'impact de la diffusion de ces contenus.

7. La durée de la prestation des PSL-média

La prestation sera marquée par la signature d'un contrat cadre d'une durée d'un an, renouvelable en fonction des besoins de PAPEA. La reconduction du contrat sera conditionnée à une évaluation de la performance des PSL-media basée sur les résultats obtenus et l'impact de la diffusion des contenus de communication.

Après la signature du contrat cadre, pour chaque activité, le PSL-média, soumet un TDR à PAPEA qui a fait l'objet de validation par le ou les acteurs. Et en fonction des TDR le PSL soumet un budget qui fera l'Objet de validation avant la mise en œuvre de l'activité. Les décaissements et les autres modalités se feront sur la base de modalités qui seront définis dans les contrats cadres.

8. Qualifications requises des PSL-média

La participation est ouverte à toute personne physique ou morale, régulièrement établie au Burkina Faso et en règle vis à vis de l'administration, présentant les qualifications suivantes :

- Être un prestataire privé, ou entreprise de communication ou médiatique ;
- Avoir une connaissance avérée dans le domaine de la communication pour le changement ;
- Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans son domaine d'intervention ;
- Être localisé dans une des régions suivantes : Nord, Centre-Ouest, Hauts Bassins et le Centre ;
- Être disponible pour démarrer sa mission immédiatement ;
- Avoir une expérience de travail avec un large réseau de partenaires intervenant dans la zone ;
- Disposer d'une équipe pluridisciplinaire avec des compétences en lien avec le les compétences citées.

9. Présentation de la proposition

Le dossier de candidature doit comprendre une proposition technique et une proposition de mercuriale de prix pour chaque lot. **Veillez obligatoirement respecter la structure suivante pour votre offre et les documents requis.** Le nombre de pages indiqué pour chaque section n'est pas contraignant, mais l'offre (sans les annexes) **ne doit pas excéder quinze (15) pages** (police Arial, taille 11, interligne simple, marges standards) :

Mais au préalable, veuillez cocher les informations suivantes :

- **Choix de la zone (cochet la zone concernée) :**
 1. Zone péri-urbaine de Bobo-Dioulass
 2. Région des Hauts-Bassins
 3. Zone péri-urbaine de Ouaga
 4. Région du Nord
 5. Région du Cent-Ouest

• **Choix des lots (cochet la zone concernée) :**

1. Lot 1 : Presse en ligne
2. Lot 2 : presse écrite
3. Lot 3 : agence de communication
4. Lot 4 : Télévision
5. Lot 5 : Radio

NB : on ne peut postuler à plus de deux (2) lots

La présentation de l'offre doit suivre la structuration suivante :

Chapitre	Sujet	Nombre max. de pages	Critère d'adjudication
	Lettre d'accompagnement indiquant la validité de l'offre	1	CE1
	Confirmation de l'absence de conflit d'intérêts, signé (voir annexe)	(en annexe)	CE2
Offre technique			CE3
1	Présentation du soumissionnaire	5	CA1
1.1	Présentation de la structure, expertise de gestion de prestations similaires, Insertion de liens de cas pratiques sur des expériences similaires		CA1.1 CA1.6
1.2	Expérience méthodologique, compétences pertinentes à la prestation		CA1.2 CA1.3
1.3	Etat des prestations similaires (expérience de collaboration avec d'autres structures/partenaires)		CA1.4
2	Composition de l'équipe	2	CA2
2.1	• Présentation de l'équipe qui sera mobilisée pour la conduite de la présente prestation		CA2.1
3	Preuve des expériences et de l'existence	5	CA3
3.1	Preuves des expériences similaires		CA3.1
3.2	Preuve de l'existence		CA3.2
Offre financière : Proposition de mercuriale de prix			CE4
4	Proposition de mercuriale de prix pour chaque volet, Joindre mercurial de prix qui donne les types de services et par coûts unitaire. Pour les coûts de diffusion télé, veuillez préciser les coûts par chaînes de diffusion) : Honoraires Autres coûts Coût unitaire de prestation pour chaque volet Pour chaque ligne, veuillez indiquer : la nature de l'unité, le coût par unité et coût total	2	CE4 CE4.1 CE4.2

10. Déroulement de la procédure de sélection

La sélection des propositions se fera en deux étapes avant l'étape de contractualisation.

Étape 1 : présélection suite à l'examen des formulaires et des documents soumis

Étape 2 : sélection des meilleures propositions techniques.

Étape 3 : contractualisation.

HELVETAS se réserve le droit de ne donner suite à tout ou partie de la présente prestation.

10.1 Exigences formelles

Critère	Critère de qualification	Justificatif
CE1	Validité de l'offre Le soumissionnaire confirme la validité de l'offre et la disponibilité des experts proposés	Lettre d'accompagnement signée
CE2	Absence de conflit d'intérêt Le soumissionnaire confirme que tout le personnel proposé n'est pas en conflit d'intérêts pour cette prestation	Confirmation écrite, signée
CE3	Limitation de pages L'offre technique et la mercuriale de prix n'excèdent pas quinze (15) pages	Offre technique et financière
CE4	Offre financière/ mercuriale de prix signée L'offre financière comprend la mercuriale de prix	Mercurial de prix signé
CE5	Soumission de l'offre L'offre en version électronique uniquement est soumise avant l'heure et la date indiquée.	Accusé de réception
CE6	Langue La langue acceptée pour cette offre est : Français	Offre technique et financière en français

10.2 Critères d'adjudication

Critère	Critère d'adjudication	Points
	Offre technique	80/100
CA1	Partie 1 : présentation succincte de la structure L'historique de la structure bien décrite 2.5 pts Mission et objectifs de la structure bien décrite 2.5 pts Les ressources et les moyens bien décrites 5 pts Les forces de la structure bien décrite 5 pts Les projets de la structure décrite de façon succincte 5 pts	20

CA2	Partie 2 : Expérience de collaboration avec les structures la présentation des expériences est bien faite et présentée sous forme de tableau comportant les rubriques suivantes : <i>les périodes de réalisation, l'activité réalisation, le nom du/des client (s), l'objectif visé de l'activité</i> 20 pts	20
CA.3	Partie 3 : Composition de l'équipe La structure présente les membres de son équipe ou les structures sous-traitantes 15 pts Les rôles de chaque membre ou sous-traitant sont décrits 5 pts	20
CA.4	Partie 4 : preuve des expériences et de l'existence Les preuves des expériences cités sont jointes en annexe 10 pts Les preuves de l'existence formelle de la structure sont jointes en annexe 10 pts	20
Offre financière		20/100
CA3	Partie 5 : mercurial des prix	20
CA3.1	Présentation du mercurial : Clarté de la proposition, caractère complet de la structure des coûts Le mercurial des prix donne les types de services et par couts unitaire. Pour les couts de diffusion télé, veuillez préciser les coûts par chaines de diffusion	10
CA3.2	Coût total de la prestation (la somme des couts unitaire de réalisation et des couts de diffusion par catégorie de média) Formule pour le calcul du prix : $Note = \left(\frac{P_{min} * MaxPoints}{P} \right)$ Coût unitaire : Coût unitaire de la prestation devant être évaluée Coût unitaire min = Coût unitaire de la proposition la plus basse de la même catégorie de média Max Points = 10 pts	10

11. Déroulement de la procédure de la sélection

11.1 Echancier et délais à titre indicatif

Date/délai	Activité
07 Juin 2022	Publication de la manifestation d'intérêt
10 Juin 2022	Soumission de questions écrites par email
13 Juin 2022	Transmission des réponses
17 Juin 2022	Délai de soumission des offres
	Conclusion du contrat

Date/délaï	Activité
	Début du contrat

11.2 Dépôt des questions écrites

Aucun renseignement n'est délivré par téléphone. Les questions éventuelles peuvent être soumises jusqu'au au **10 Juin 2022** à l'adresse offres.bf@helvets.org avec l'objet : « Question sur le **recrutement des prestataires de services locaux dans le domaine des média (PSL-média)** ». Les questions transmises tardivement ne pourront pas être traitées.

11.3 Soumission des dossiers

Les propositions, adressées à la Directrice Pays de HELVETAS Burkina, devront parvenir uniquement par Email au plus tard le **17 Juin 2022 à 12h00mn, temps Burkina Faso**.

Soumission en version électronique :

La soumission doit se faire uniquement par voie électronique. Considérée comme date et heure de soumission est la date et l'heure de réception du dossier dans la boîte de réception de HELVETAS. Les dossiers doivent être envoyés à l'adresse offres.bf@helvetas.org avec l'objet : « **proposition pour le recrutement des prestataires de services locaux dans le domaine des média (PSL-média)** ».

12. Modalités de paiement

Pour chaque activité, le PSL-média, soumet un TDR à PAPEA qui a fait l'objet de validation par le ou les acteurs. Et en fonction des TDR le PSL soumet un budget qui fera l'Objet de validation avant la mise en œuvre de l'activité. Les décaissements et les autres modalités se feront sur la base de modalités qui seront définis dans les contrats cadres.

Pour HELVETAS Burkina Faso

Le Directeur Pays Adjoint

13. Modèle de confirmation de l'absence de conflit d'intérêt

Je soussigné(e) confirme de

- Ne pas être ou avoir été directement impliqué dans la mise en œuvre de PAPEA
- Ne pas travailler pour HELVETAS, ni pour SNV en tant qu'employé

Nom et prénom

Signature

Cachet